Description du rôle bénévole

Responsable de la liaison en défense des intérêts

Association nationale des retraités fédéraux

L'Association nationale des retraités fédéraux (Retraités fédéraux) est le plus important organisme national de défense des membres actifs et retraités de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada et des juges retraités de nomination fédérale, ainsi que de leurs partenaires et de leurs survivant·e·s.

Forte de plus de 170 000 membres à l'échelle nationale, dont plus de 60 000 vétéran·e·s et leurs familles, l'association revendique des améliorations à la sécurité financière, à la santé et au bien-être de ses membres et des Canadien·ne·s depuis plus de 60 ans.

But de ce rôle

Le ou la responsable de la liaison en défense des intérêts (RLDI) est une personne bénévole qui contribue à faire progresser les priorités de défense des intérêts de l'Association nationale des retraités fédéraux. Ces priorités de l'association sont approuvées par le conseil d'administration national.

En collaboration avec la directrice de la défense des intérêts, le ou la RLDI mobilise les bénévoles, soutient les rencontres avec les élu·e·s, contribue à traduire les priorités nationales en actions concertées et favorise la collaboration avec les leaders communautaires et les parties prenantes locales. Le rôle consiste également à renforcer les liens entre le bureau national et les sections en communiquant de l'information, des ressources et des possibilités de démarches liées à la défense des intérêts, tout en appuyant les efforts des sections pour faire progresser les priorités de l'association.

Nomination et reddition de comptes

Le ou la RLDI est nommé·e par le bureau national et relève de la directrice de la défense des intérêts. Cette personne travaille en étroite collaboration avec l'agente des campagnes et de l'engagement du bureau national, les président·e·s de section, les responsables de la liaison en défense des intérêts des sections et d'autres bénévoles afin de renforcer les activités de défense des intérêts dans l'ensemble de l'association.

Principales responsabilités

1. Mobilisation pour les initiatives de défense des intérêts

Encourager la participation aux initiatives nationales de défense des intérêts et aux appels à l'action. Appuyer les bénévoles et les sections dans l'avancement des priorités de l'association et la mise en œuvre d'activités de sensibilisation/rayonnement coordonnées.

2. Relations avec le gouvernement

Contribuer à la coordination des rencontres et des activités de sensibilisation auprès des élu·e·s ciblés, notamment les député·e·s fédéraux. Promouvoir l'utilisation des messages clés, outils et documents de défense des intérêts approuvés par l'association.

3. Veille des dossiers provinciaux pertinents

Suivre l'évolution des politiques provinciales susceptibles d'influer sur les priorités nationales de l'association et en informer la directrice de la défense des intérêts.

4. Promotion des priorités de défense des intérêts

Développer une bonne connaissance des priorités de l'association dans les communautés locales et contribuer à faire connaître ces priorités ainsi qu'à renforcer l'appui à leur égard.

Compétences et qualités

Le ou la responsable de la liaison en défense des intérêts (RLDI) possède d'excellentes aptitudes en communication et possède la motivation nécessaire à faire progresser les enjeux touchant les retraité·e·s fédéraux et les personnes aînées au Canada.

Le ou la RLDI possède d'excellentes aptitudes pour travailler avec des bénévoles, interagir avec des élus et soutenir des activités concertées de défense des intérêts. De solides aptitudes organisationnelles, la fiabilité et le sens de la collaboration sont essentiels à l'exercice de ces fonctions.

Temps à consacrer au rôle

Le ou la RLDI consacre habituellement de six à huit heures par mois à ses fonctions. Cette charge peut augmenter à certains moments, notamment lors de campagnes nationales de défense des intérêts ou de possibilités d'intervention stratégiques. On s'attend à ce que le ou la RLDI communique régulièrement avec les sections de son district. Dans certains districts, cela peut comprendre un rôle actif au sein de comités ou d'équipes à l'échelle de la région ou du district.

Formation et soutien

Le ou la RLDI reçoit de la formation, des conseils et un soutien de la part de l'agente des campagnes et de la mobilisation et de l'équipe de la défense des intérêts du bureau

national. Des trousses à outils, des messages clés et diverses ressources de défense des intérêts sont mis à sa disposition afin d'appuyer ses activités de mobilisation.

Retombées du rôle

Le ou la RLDI joue un rôle important dans le renforcement de la voix nationale de l'association. En contribuant à mobiliser les bénévoles et à soutenir les échanges avec les élu·e·s, cette personne participe directement à l'avancement de politiques favorisant la sécurité financière, la santé et le bien-être des retraités fédéraux et des personnes aînées au Canada.

Durée du mandat

Le ou la RLDI est nommé·e pour un mandat de deux ans, renouvelable selon les besoins de l'association et sa disponibilité.